

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

Reçu le
07 JUL. 2015
SMIRT

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 15 JUIN 2015
DE 10 H 00 à 12 H 00



Délibération n° 2015 - 14

Objet : ~~Recrutement du Gestionnaire Administratif et Financier prévu au tableau des effectifs~~

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'adoption du Versement Transport Additionnel le 26 janvier 2015 et sa mise en œuvre au 1^{er} juillet 2015,

Vu la création d'un poste en catégorie B d'assistant(e) administratif (ve) et financier(ère) et son inscription au tableau des effectifs depuis le 21 mai 2010,

Considérant la disponibilité nécessaire au suivi administratif du Versement Transport Additionnel estimée à un équivalent Temps plein,

Vu la déclaration de vacances n°2295 du 29 avril 2015,

DECIDE

De procéder au recrutement d'un agent titulaire sur le poste d'Assistant(e) Administratif(ve) et Financier(ère) pour la gestion et le suivi du Versement Transport à compter du 1^{er} septembre 2015,

D'approuver le tableau des effectifs modifié ci-joint.

AUTORISE

Monsieur le Président du SMIRT à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

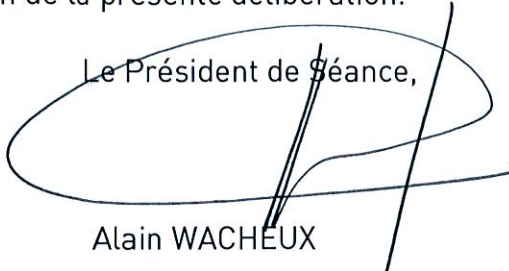
Le Président de Séance,

Alain WACHEUX

TABLEAU DES EFFECTIFS DU SMIRT AU 15 JUIN 2015

Annexe 1 à la délibération 2015-14

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET
PERSONNELS MIS A DISPOSITION				
Filière administrative				
Un directeur-Adjoint - grade de directeur territorial	A	1	1	
Une assistante de direction - grade adjoint administratif de 1ère classe	C	1	1	
TOTAL Personnel mis à disposition		2	2	
POSTES CREEES				
Directeur ou Directrice filière administrative : administrateur, directeur territorial ou attaché principal ou technique : ingénieur, ingénieur en chef de classe normale ou exceptionnelle, à défaut contractuel	A	1	1	
Directeur adjoint ou directrice adjointe filière administrative : administrateur, directeur territorial ou attaché principal ou technique : ingénieur, ingénieur en chef de classe normale ou exceptionnelle, à défaut contractuel	A	1	1	
Chargé de mission expert filière administrative : directeur territorial ou attaché principal ou attaché ou technique : ingénieur, ingénieur principal à défaut contractuel	A	2	2	
Chargé de mission « Qualité de l'Air » Emploi spécifique de catégorie A (cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs territoriaux).	A	1	1	
Assistant(e) administratif(ve) et financier(e) /Gestionnaire Administratif(ve) et financier(ère) filière administrative : rédacteur chef, rédacteur principal, rédacteur	B	1	0	
Secrétaire -Assistante de direction filière administrative : agent administratif, adjoint administratif, adjoint administratif principal	C	1	1	
TOTAL		7	6	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

Annexe à la délibération 2015-14

